

**ARRÊTÉ DU 7 FÉVRIER 2023**

portant sur des travaux d'aiguillage et de tirage de la fibre effectués par l'entreprise EIFFAGE VERQUIN, dans diverses rues, du 27 février au 31 mars 2023.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,**

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 5<sup>ème</sup> Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise EIFFAGE VERQUIN sise route Départemental 937 – 62131 VERQUIN, tendant à obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'aiguillage et de tirage de la fibre, dans diverses rues, du lundi 27 février au vendredi 31 mars 2023.

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** L'entreprise EIFFAGE VERQUIN est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux d'aiguillage et de tirage de la fibre, dans diverses rues, du lundi 27 février 2023 à 8 heures au vendredi 31 mars 2023 à 18 heures.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules de toute nature se fera en restriction de chaussée et le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue Romanette, avenue Georges Pompidou, rue des Myosotis, rue des Tulipes, rue des Violettes, rue des Jardiniers, rue de Bousson, rue des Vendangeoirs, escaliers du Panorama, rue Lenain, avenue Gambetta, escaliers Municipal, avenue Aristide Briand, avenue Carnot et rue Charles Peguy, du lundi 27 février 2023 à 8 heures au vendredi 31 mars 2023 à 18 heures.
- ARTICLE 3 :** La circulation des véhicules de toute nature se fera en restriction de chaussée et le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue des Chenizelles, place du Général Leclerc, rue du Rempart Saint-Rémy, rue Léon Nanquette, rue Châtelaine et rue Sérurier, du lundi 27 février 2023 au vendredi 31 mars 2023, de 22 heures à 6 heures.
- ARTICLE 4 :** Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par l'entreprise chargée d'effectuer les travaux qui devra de même assurer un passage sécurisé aux piétons.
- ARTICLE 5 :** Tout véhicule qui ne se conformerait pas aux prescriptions du présent arrêté, sera considéré comme gênant; les infractions seront punies d'une contravention de deuxième classe. La mise en fourrière du véhicule pourra être prescrite et exécutée aux frais de son propriétaire.
- ARTICLE 5 :** L'autorisation pourra être modifiée en tout ou partie, dans l'intérêt public. Le permissionnaire sera tenu de se conformer à ces décisions, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.
- ARTICLE 6 :** L'entreprise EIFFAGE VERQUIN sera tenue pour seule responsable des incidents pouvant survenir du fait de négligence ou d'une insuffisance de protection.
- ARTICLE 7 :** Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 8 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.
- ARTICLE 9 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 10 :** Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOMUNICIPAL

Pour le Maire et par délégation,  
Frédéric JOLY,  
Maire-Adjoint,  
chargé de la Prévention des Risques  
LAONnet de la Sécurité